

58110 Tintury

Objet : enquête publique sur le projet d'éoliennes à Langeron Saint-Pierre le Moutier

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Madame la Préfète,

Le projet de mise en place d'éoliennes par la société Nordex à Langeron et Saint-Pierre le Moutier suscite nombre d'interrogations

Au sujet de l'énergie et de la démocratie

Pourquoi n'y a-t-il pas un débat départemental ou régional sur l'énergie et son utilisation ?
Pourquoi n'y a-t-il pas de promotion par le département de la sobriété énergétique ?

Au sujet de l'accès à l'information : tous les documents ne figurent pas sur le site de la Préfecture de la Nièvre et un courriel à la société Nordex ne nous a pas permis d'en savoir plus.

En effet, on peut lire sur le site de la Préfecture : <http://www.nievre.gouv.fr/> (avertissement : certains documents n'ont pas pu être mis en ligne du fait de contraintes techniques : "Etude d'impact Santé et Environnement et incidence Natura 2000", "Projet architectural", "Expertise paysagère" et "Expertise écologique". Ces éléments sont consultables dans les mairies concernées par l'enquête publique, ainsi qu'au Pôle Environnement de la Préfecture. ils sont également accessibles à l'adresse suivante : <http://portesdunivernais.projet-eolien.com/documentation.ht>; ceci n'est pas vrai car le lien vers le document n'était pas fonctionnel à 19 h le 3 décembre 2018.

De plus, l'entreprise Nordex ne manifeste pas un enthousiasme délirant pour communiquer les pièces manquantes ; voici ce que l'on reçoit lorsqu'on demande de l'information.

Il est donc compliqué d'avoir une information complète, récente et fiable ce qui est contraire à la Convention d'Arrhus. https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_d%27Aarhus

Au sujet de la société Nordex :

D'une manière générale, on est étonné de voir la légèreté avec laquelle la société Nordex dont ce n'est pas la première implantation d'éolienne, a traité le respect de la biodiversité et celui du paysage. Le relevé des insuffisances du dossier est impressionnant. L'absence de prise en compte des événements récents comme le classement du château de Meauce, le projet de faire du bec d'Allier un parc national, et pire le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, et l'existence d'une loi pour la reconquête de la biodiversité, les photomontages réalisées en sens inverse (village d'Apremont par exemple) Le manque de rigueur (par exemple sur la distance réelle entre le lieu d'implantation des éoliennes et la route RN7 ou la voie ferrée), le flou sur les mesures compensatoires, (qui va vérifier l'arrêt des éoliennes 2 h 30 par jour, après le coucher du soleil et avant pour ne pas heurter les

chauve-souris ?), l'absence d'éléments indispensables à toute implantation me font douter du sérieux de l'entreprise et de la tenue de leurs promesses.

Au sujet du choix du site.

On ne voit, ni dans le schéma régional éolien, ni dans les documents de Nordex, les raisons qui ont conduit au choix du site. En effet, tout indique que ce site ne convient pas : peu de vent d'où la nécessité de mettre les éoliennes de 180 mètres (plus de la moitié de la Tour Eiffel), présence de nombreux oiseaux et couloir de migration pour des espèces protégées, présence d'une flore rare en Bourgogne et site protohistorique, entouré de trois châteaux et d'un village remarquable !

Au sujet de la création d'emploi

1 seul emploi pérenne sera créé (pour l'entretien des éoliennes). Lors de la construction, combien de travailleurs étrangers seront employés ? dans quelles conditions ? L'aspect social a-t-il été évoqué ?

Au sujet de la fourniture d'énergie

à un peu plus de 4 000 foyers chauffage non compris.

C'est dérisoire/ On met en jeu l'équilibre économique d'un pays qui a fondé ses ressources sur le tourisme grâce à la beauté des paysages, les châteaux, un village réputé et classé pour fournir une électricité qui ne permet

Au sujet de la faune et la flore

Remarque préliminaire : les cabinets d'étude emploient volontiers l'adjectif « banal » pour désigner une espèce que les naturalistes qualifieraient de « commune ». Or, nous savons, et le Journal du Centre le rappelle dans son édition de samedi 1^{er} décembre, que les effectifs des espèces même communes ont baissé de 30 % ces dernières années. Les mots communs ou banals n'ont plus aucun sens.

Comme le note l'Autorité environnementale, le projet se situe à proximité immédiate de la Vallée de l'Allier et à une quinzaine de kilomètres au sud de sa confluence avec la Vallée de la Loire (Bec d'Allier) connue pour accueillir une faune et une flore remarquables tout au long de l'année. Cette richesse est soulignée par l'existence de plusieurs sites Natura 2000, retenus au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats Faune Flore, le plus proche étant celui de la Vallée de la Loire et de l'Allier distant de 3 km du projet.

Les vallées de la Loire et de l'Allier sont aussi connues pour constituer un axe de migration privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment pour la Grue cendrée, qui depuis une quarantaine d'années s'est également installée dans le secteur en période hivernale. Les comptages (source : publications de la LPO 58) montrent une augmentation croissante de la population hivernale au niveau de 4 sites situés le long de la Loire et de l'Allier pouvant accueillir jusqu'à 7 000 grues, soit près de 5 à 13 % de l'effectif hivernant national. Le site le plus important, qui concentre 70 % de cette population, est situé sur les communes de Saincaize, Mars-sur-Allier, Langeron, Magny-Cours et Gimouille, à quelques centaines de mètres du projet éolien. »

le site accueille également l'aigle botté, le pygargue à queue blanche dont les effectifs sont de 600 couples en Europe !

Il y a des mesures de compensation. Toutefois, comme le signalait Michel Echaubard membre du CNPN (Conseil nationale de Protection de la Nature) **les compensations ne sont jamais équivalentes.**

Quels sont les contrôles et sanctions prévus ? Si les compensations sont déficientes, Les dommages seront faits et de manière irréversible.

C'est pourquoi, si l'implantation est maintenue, il faut réduire les collisions au maximum.

Pour les oiseaux, la Suisse qui implante des éoliennes dans le Jura et près de Lausanne, utilise le système DTbird qui selon eux a prouvé son efficacité.. Nous demandons également que les pales ne fonctionnent pas par temps de brouillard et que l'éclairage nocturne soit réduit au minimum.

Pour les chauve-souris

Nous demandons à ce que, si cela se réalise, les éoliennes soient implantées à plus de 200 mètres comme le recommande Eurobats, que ces éoliennes soient équipées d'un système automatique DTBat d'asservissement utilisé en Suisse, automatique, réglé en forte sensibilité, ou des conditions plus rigoureuses, de début avril à fin octobre, pour toute la durée de la nuit d' 1 heure avant le coucher à 1 h après le lever du soleil et non pas, comme le propose Nordex, 2 h 30.

Au sujet du devenir de l'éolienne

Une éolienne a une durée de vie de 20 ou 30 ans. Elle doit être entretenue, puis démantelée ce qui nécessite une consommation d'énergie.

Toutefois le béton restera dans le sol. En effet, pour consolider la structure, des fondations en béton armé sont nécessaires. L'emprise au sol du socle est importante, en ajoutant les chemins de service, locaux techniques ou plate-forme de fonctionnement. Ceci participe à l'artificialisation des sols, cause majeure de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La présence de câbles entraîne, de plus, une présence de champs électromagnétiques dont on ne connaît encore que très peu les effets sur la faune et la flore.

Lors de la déconstruction en fin de vie, l'éolienne n'est démontée que partiellement, car le socle en béton requiert trop de moyens techniques pour être retiré. Le terrain devient incultivable : en effet, les racines du blé peuvent descendre jusqu'à 1,20 mètres de profondeur, celles du maïs 1,80m.

Au sujet des dangers.

Enfin, il arrive que les éoliennes tombent : Bouin en vendée en janvier 2018, Bar le duc en 2015, et mardi 06 novembre 2018, une éolienne industrielle de 150 m s'effondre au nord de Pithiviers dans la Beauce. 50 tonnes de ferraille gisent au sol !

https://www.larep.fr/guigneville/faits-divers/2018/11/06/une-eolienne-s-est-effondree-dans-le-pithiverais_13043015.html

Il importe donc de respecter une distance de 500 mètres minimum entre les routes et l'implantation des éoliennes, entre les habitations et l'implantation des éoliennes. Ce n'est pas le cas dans ce projet.

Au sujet des impacts sanitaires

La diffusion des infrasons a-t-elle ou non une influence sur la santé des habitants ? En l'absence de réponse tranchée de la part des scientifiques, le principe de précaution devrait prendre le dessus. Que dire alors des effets stroboscopiques (notés par l'Autorité environnementale mais non par la société Nordex) ou de l'ombre portée ?

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable à ce projet.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Madame la Préfète, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Clarisse Holik
Administrateur SNPN
Membre de la LPO
Membre du collectif Nivern'haies.

Annexe 1 : Etude LPO

Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015

Juin 2017 | LPO France

http://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf

37 839 prospections documentées ont permis de retrouver 1 102 cadavres d'oiseaux et 1 279 cadavres de chauves-souris.

Les espèces impactées

Si les données dont nous disposons ne permettent pas de quantifier précisément l'impact du parc éolien français sur les oiseaux, elles nous donnent par contre une bonne idée des espèces impactées.

Ainsi, 81 % des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation.

Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, impactés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus retrouvées en valeur absolue sous les éoliennes françaises.

Les migrateurs, principalement des passereaux, représentent environ 60 % des cadavres retrouvés.

Les rapaces diurnes (Faucon crécerelle et crécerellette, Milans noir et royal, Busard cendré, Buse variable, etc.) sont, par contre, indéniablement les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population, d'autant que dans la majorité des cas, ce sont des individus nicheurs en France qui sont impactés.

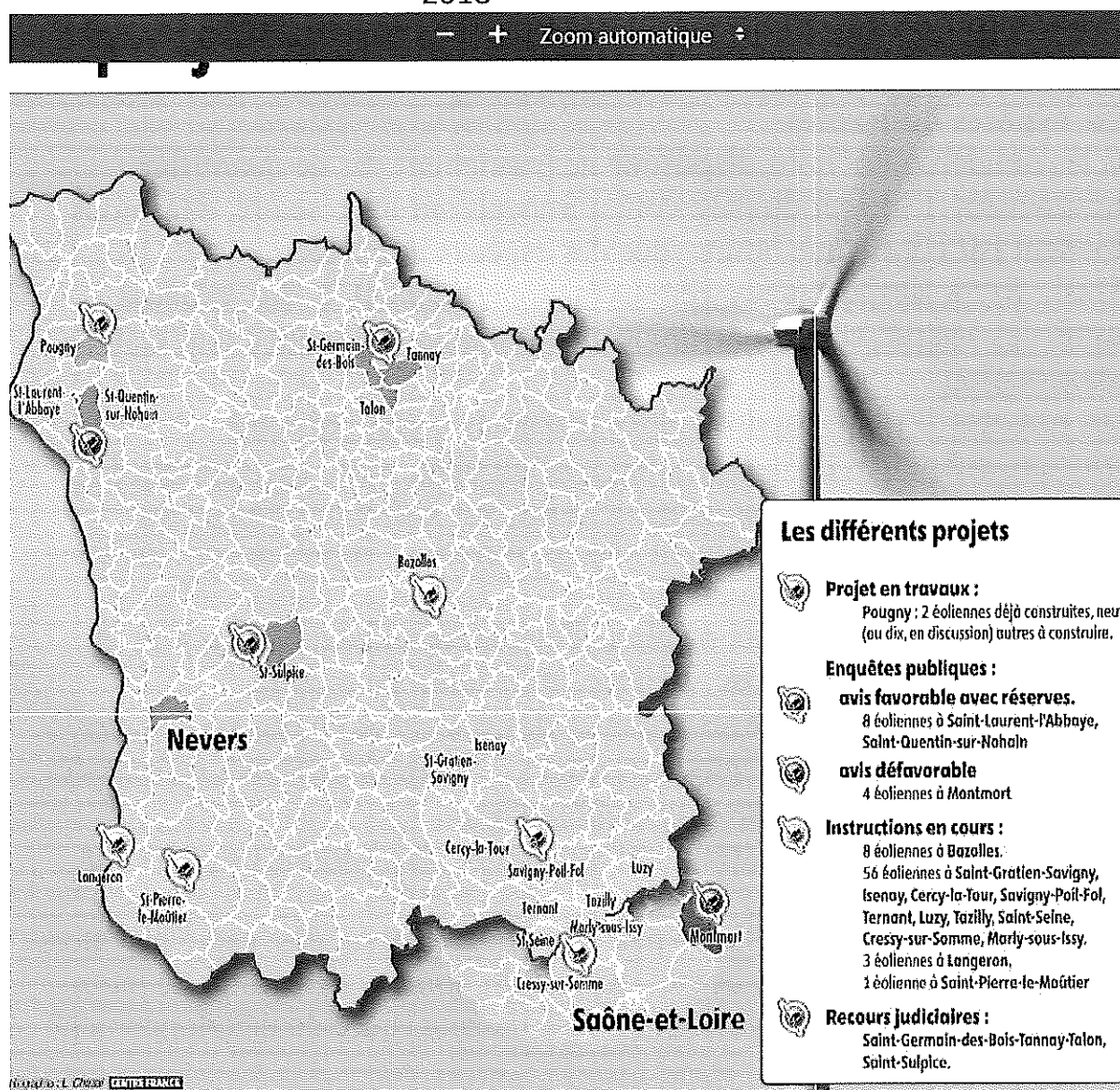
On notera également une très forte sensibilité des Laridés (mouettes et goélands) aux éoliennes.

Ils constituent, en effet, une part non négligeable des cadavres alors même qu'ils ne sont concernés que par un nombre très réduit de parcs littoraux. Ceci devra être pris en compte dans le cadre du développement des parcs éoliens en mer.

Précisons que le fait que certaines espèces n'aient pas été retrouvées sous les éoliennes françaises ne permet pas de conclure qu'elles seraient moins sensibles que d'autres au risque de collision avec les éoliennes.

C'est sans doute, avant tout, parce que leur espace vital et les voies de déplacement qu'elles empruntent sont préservés et parce que les suivis de mortalité dont nous disposons ne concernent qu'un nombre réduit de parcs qu'aucun cas de mortalité directe de ces espèces n'a été répertorié. Citons par exemple les Grues cendrées, le Pygargue à queue blanche ou le Gypaète barbu

- Annexe 2 / Carte des projets éoliens dans la Nièvre Journal du Centre 2018



Annexe 3 Bibliographie :

1 Michel Trommèter. Climat et biodiversité. Concilier énergies renouvelables et biodiversité. Paris : Orée. Entreprises, Territoires et Environnement. 2017, 26 p. <halshs-01636152> [tps://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01636152/](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01636152/)

Résumé : Encouragé par la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies durables suscite des enjeux majeurs pour la protection de la biodiversité. La note présentée par ORÉE part du principe selon lequel la protection de la biodiversité et la transition énergétique sont deux notions clés et interconnectées. Basée sur des points de vue d'experts, des retours d'expérience d'acteurs économiques de la transition énergétique et des schémas explicatifs détaillés, la note : - dresse le contexte et les enjeux socio-territoriaux de la transition énergétique ; - définit les énergies durables comme regroupant les énergies renouvelables sous conditions de durabilité et les énergies de récupérations (EnR&R) ; - étudie les liens entre les EnR&R et la biodiversité à travers des exemples, tels que biomasse-bois énergie ; hydroélectrique ; éolien terrestre ; photovoltaïque ; énergies marines ; énergies de récupération ; - aborde des pistes de solutions pour un changement de mode de production d'énergie compatible avec la protection de la biodiversité et la résilience des écosystèmes.

2 https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/02/11/les-eoliennes-modifient-elles-le-climat-europeen_4364513_3244.html [site consulté le 15 novembre 2018]

Faune et Flore

les papillons

3 Lévêque A. 2003. Etudes des migrations de papillons en France. Insectes 128 (1) : 33 -37.

4 Pasche Aline 2010 : Impacts des éoliennes sur les papillons et leur migration – Parc éolien « EolJorat », secteur sud [PDF] eoleresponsable.ch site consulté le 15 novembre 2018.

[PDF] Impacts des éoliennes sur les papillons et leur migration –2010–Parc éolien

Un point important doit cependant être soulevé. Il importe de tenir compte du milieu ou biotope sur lequel seront érigées les éoliennes. Un impact indirect important peut provenir de la destruction des milieux ouverts favorables aux papillons (prairies notamment). Il faut donc prendre garde de ne pas détruire des zones abritant localement des espèces rares ou en danger

Un second point est à mettre en avant notamment. Il s'agit d'un éventuel éclairage des éoliennes. [.....] mais il convient de limiter au maximum tout éclairage nocturne afin d'éviter l'attraction des papillons de nuit et autres insectes.

Oiseaux :

5

https://www.vogelwarte.ch/assets/files/projekte/konflikte/konfliktpotenzialkarte/Rapport_Carte_conflicts_potentielsCH_nicheurs.pdf [Site consulté le 15 novembre 2018]

Carte suisse des conflits potentiels entre l'énergie éolienne et les oiseaux partè oiseaux nicheurs, hôtes e passage et réserves naturelles OROEM

